



92 Montée de la Mairie - 73460 TOURNON
 04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE SEPT NOVEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	10	11

Date convocation	Date affichage	N° délibération
27/10/2025	27/10/2025	2025/41

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, OMETCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULURIER Gilles

Excusés : LASSIAZ Fabienne (*pouvoir à Patrick GRANDCHAMP*)

Absents : DRAGNEA Cindy

Secrétaire : GIANNINA Gisèle

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2025/41

ACCEPTATION DE LA CESSION GRATUITE DE MATERIEL MULTIMEDIA PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération Arlysère, dont la commune est membre, a proposé la cession gratuite à compter du 1^{er} janvier 2026 de l'écran multifonctions ainsi que la borne d'information qui pourra être dédiée à de nouvelles fonctions selon les ambitions propres de chaque Mairie : affichage légal (publications officielles municipales), accueil, orientation, bandeau publicitaire, publications de modules spécifique ...

Cette cession entre dans le cadre de la valorisation des biens publics, et du soutien aux communes membres. Elle porte sur les équipements suivants :

- 1 écran MEETING PAD INDOOR 86
- 1 borne TOUCHWN Indoor/WAVE 32

La cession est réalisée à titre gratuit et répond à un intérêt public local, autorisant les transferts de biens entre un EPCI et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **ACCEPTE** la cession à titre gratuit par la Communauté d'agglomération Arlysère du matériel décrit ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette cession, à prendre possession du matériel et à procéder à son intégration dans l'inventaire communal

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de légalité
 Le 10 NOV. 2025

Publié le 10 NOV. 2025